



BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE

Tarifs applicables au 1er décembre 2024

TRANSACTION VENTE

Prix de vente	Honoraires en % hors TGCA
Jusqu'à 300 000 €	8 % maximum
A partir de 300 001 € jusqu'à 700 000 €	7 % maximum
Au delà de 700 000 €	6 % maximum
Dutch side – Sint Marteen	10 % maximum

Avec un minimum forfaitaire de 5 000 €
Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation prévue au mandat.

LOCATIONS

MANDAT DE LOCATION A L'ANNEE

	Honoraires en % du montant annuel du loyer hors TGCA
A la charge du preneur	10 % maximum du loyer hors TGCA et hors charges

MANDAT DE LOCATION SAISONNIERE

	Honoraires en % du montant des locations nettes
A la charge du client	20 % maximum du loyer net (hors frais de support de réservation : Airbnb, Booking, VRBO).

HONORAIRES DE VISITE, ROSSIER LOCATAIRE, REDACTION DU BAIL, ETAT DES LIEUX

Honoraires à la charge du bailleur : 8 € par m²
Honoraires à la charge du locataire : 8 € par m²

ETAT DES LIEUX

Honoraires à la charge du bailleur : 3 € par m²
Honoraires à la charge du locataire : 3 € par m²

NOS TARIFS SONT RÉDIGÉS HORS TGCA APPLICABLE AU TAUX DE 4 %.
CE BARÈME D'HONORAIRES MENTIONNE LES TARIFS MAXIMUMS PRATIQUÉS PAR L'AGENCE IMMO FENIX MARCEL SUIVANT L'ARRÊTÉ DU 26/01/2022 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 10/01/2017 RELATIF À L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS PAR LES PROFESSIONNELS INTERVENANT DANS UNE TRANSACTION IMMOBILIÈRE. EN CAS DE DÉLÉGATION DE MANDAT CONSENTIE PAR UN AUTRE PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER, LE BARÈME APPLICABLE RESTE CELUI DU PROFESSIONNEL TITULAIRE DU MANDAT INITIAL.

NOS HONORAIRES SONT DUS :

- S'AGISSANT DE LA VENTE IMMOBILIÈRE QU'UNE FOIS LA VENTE DÉFINITIVEMENT CONCLUE ET L'ACTE AUTHENTIQUE ACTÉ
 - S'AGISSANT D'UNE LOCATION, LE JOUR DE LA SIGNATURE DU BAIL
 - POUR LES LOCATIONS SAISONNIÈRES, FACTURATION FIN DE MOIS.
- LES HONORAIRES SONT VERSÉS À IMMO FENIX MARCEL DIRECTEMENT PAR LE DONNEUR D'ORDRE OU LE MANDANT AU CONTRAT DE MANDAT OU SUR L'AVANT CONTRAT REMISE D'UNE FACTURE D'HONORAIRES DÛMENT LIBELLÉE AU DÉBITEUR.